



Divorce a l amiable etvente immobilier

Par **paillard**, le **02/01/2008** à **12:46**

possedant une maison en commun avec mon mari est il vrais que je je dois attendre la vente de celle ci pour pouvoir divorcer je vous remercie de bien vouloir me donner une reponse sur le sujet recevez mes remerciements et mes meilleurs voeux pour cette nouvelle annee .